



FÉDÉRATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 26 février 2010

Les enseignes du Commerce et de la Distribution font trois propositions pour l'agriculture française

Le projet de loi est centré sur la mobilisation indispensable pour redonner toute sa compétitivité à la filière agro-alimentaire française qui est la première d'Europe.

Les enseignes du Commerce et de la Distribution sont prêtes à s'engager aux côtés des producteurs et des industriels dans le respect du rôle de chacun, pour arriver à ce résultat afin de contribuer à la sécurisation du revenu des producteurs français.

Elles mettent sur la table trois propositions fortes qui témoignent d'une approche nouvelle :

- **La contractualisation des produits agricoles bruts non transformés**

Au-delà de la contractualisation prévue entre les producteurs et les premiers metteurs en marché, la profession propose d'inscrire ses achats de produits agricoles bruts non transformés dans une contractualisation établie par la loi.

Ce dispositif prévoirait un accord sur le volume et les prix et le cas échéant une variation des prix maximum fixés par les parties prenantes du contrat.

- **Un prix minimum garanti en cas de crise grave**

Dans les cas exceptionnels de crise grave affectant certains secteurs de production, la FCD propose pour une période maximale de trois mois la mise en place d'un prix minimum applicable à la première mise en marché.

- **L'étiquetage systématique de l'origine du produit**

Pour favoriser en transparence l'information des consommateurs sur l'origine des produits, la profession demande instamment que soit introduite l'obligation d'étiquetage de l'origine à l'ensemble des produits bruts (viande de porc, agneau, volaille..), mais aussi pour les produits transformés, la mise en place d'un étiquetage obligatoire de l'origine pour les ingrédients mis en œuvre à plus de 50% dans le produit fini.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53